

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 15 novembre, à 17 heures 45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Bureau : jeudi 08 novembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER,
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU,
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET,
INGRE : M. Christian DUMAS,
MARDIE : M. Christian THOMAS,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT,
ORLÉANS : M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Muriel CHERADAME, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Olivier CARRE
ORLÉANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à M. Christian BRAUX, M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOU : Mme Michèle BLANLUET,
CHANTEAU : M. Jannick VIE,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
ORLÉANS : M. Philippe LELOUP, Mme Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE, M. Philippe PEZET, Mme Aude de QUATREBARBES,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE,

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 33
Nombre de délégués en exercice..... 33
Quorum..... 17

ORLÉANS MÉTROPOLE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - TÉL. 02 38 78 75 75

RESSOURCES

1) Finances - Ligne de trésorerie 2019 - Contrat à passer avec la BANQUE POSTALE - Approbation.

Le Bureau a :

- approuvé le contrat à passer avec la Banque Postale, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 40 000 000 € et destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie,
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer le contrat.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

2) Grands équipements - Complexe CO'Met - Acquisition d'une propriété bâtie appartenant à l'association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI).

Le bureau a :

- approuvé l'acquisition, auprès de l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI), la parcelle cadastrée section DW n° 21, d'une surface de 27 752 m², située 45 rue des Montées à Orléans, aux abords du parc de stationnement dédié aux équipements actuels, zénith et parc des expositions, en vue d'y réaliser des équipements nécessaires à la réalisation du projet CO'Met, au prix de 400 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'achat correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3) Action foncière - Cession de terrain - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (entre la rue des Varennes et la rue des Grisets) - Déclassement d'emprises après désaffectation du domaine public métropolitain - Signature d'un acte de vente avec la société LES JARDINS DES LYS.

Le bureau a :

- constaté la désaffectation, puis le déclassement par suite de la cessation de tout usage direct par le public, des emprises de la piste cyclable aménagée sur les parcelles cadastrées section BD, numéros 600p et 602p, situées entre la rue des Varennes et la rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc, au vu du plan annexé à la délibération, ce considérant le projet privé contribuant à la production de nouveaux logements et la solution de substitution pour la future piste cyclable ;
- décidé de vendre à la société LES JARDINS DES LYS ou à toute personne qui se substituerait à cette dernière pour porter l'opération projetée, ces deux parcelles dont l'emprise déclassée, d'une contenance de 4 313 m², cadastrées section BD numéros 600 et 602, moyennant le prix global de 355 000 € hors droits, les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié en sus étant à la charge de l'acquéreur ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

4) Action foncière - Projet Interives - Commune de Fleury-les-Aubrais - Acquisition d'un terrain industriel appartenant à la société MINIER BETON (hors ZAC) - Approbation.

Le bureau a :

- approuvé l'acquisition d'un terrain industriel libre de toute occupation, situé rue Victor Hugo à Fleury-les-Aubrais, cadastré section AC n° 408, 411, 494 et 495, d'une contenance totale de 4 862 m² appartenant à la société MINIER BETON, pour un montant de 195 000 € hors taxe, droits et émoluments à la charge de l'acquéreur, TVA immobilière en sus et sous réserve qu'au jour de la vente, soient démontées et évacuées par le vendeur, la centrale à béton et les cases à granulats autour de cette centrale. Le bien sera incorporé dans la réserve foncière d'Orléans Métropole, dans l'attente de la réalisation des futurs travaux, au titre de la requalification des voies du secteur et de l'emplacement réservé ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

5) Habitat-logement - Commune d'Ingré - Reconstitution d'une résidence sociale - Construction de 96 logements PLAI - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec ADOMA.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 576 000 € au titre des crédits délégués à ADOMA, pour la construction de 96 logements (phase 2) de la résidence sociale située 1 impasse de la Mouchetière à Ingré,

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec ADOMA pour la construction de 96 logements (phase 2) de la résidence sociale située 1, impasse de la Mouchetière à Ingré,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

Fait à Orléans, le 22 NOV. 2018

Le Président d'Orléans Métropole


Olivier CARRÉ



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE
AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.